

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

GESTION COMMUNE DE SAINT GENIS LAVAL

REPONSE ECRITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DELIBEREES
LE 14 OCTOBRE 2021

Conformément à ses prérogatives qui visent à s'assurer du bon emploi de l'argent public, la Chambre Régionale des Comptes a contrôlé et jugé la gestion de la commune de 2015 à 2020.

Dans le cadre de ce contrôle, je remercie la chambre régionale des comptes d'avoir pris en compte une partie de mes observations dans nos échanges précédents.

Votre synthèse note que la ville de Saint Genis Laval présente une « **situation financière solide** » et un « **niveau d'endettement réduit** » permettant une « **marge de manœuvre appréciable** » pour l'avenir, même si des procédures administratives mises en œuvre par les services restent perfectibles.

En préambule aux quelques observations sur le rapport définitif, observations détaillées ci-après, il y a lieu de considérer que la gestion financière et organisationnelle de la ville a répondu :

1°) aux engagements pris devant les Saint Genoïs de stabilisation de la fiscalité ce qui a été le cas pendant 10 ans (taxe foncière et taxe d'habitation) tout en poursuivant les investissements (Mixcube, médiathèque, tennis couverts, ...)

2°) à la modernisation, optimisation et efficacité de l'action publique en limitant la masse salariale et les dépenses de fonctionnement qui sont stabilisées voire ont diminué sur la période du contrôle.

3°) à l'anticipation du financement des équipements publics (école, crèche, halle sportive, restaurant scolaire etc ...) du futur quartier du vallon des hôpitaux et de travaux connexes à l'arrivée du métro avec un endettement faible permettant de répondre aux nouveaux besoins.

OBSERVATIONS DETAILLEES

Dans le cadre des investigations menées au regard du volume d'opérations réalisées sur 6 ans avec un budget annuel de plus de 30 millions d'euros je note que les recommandations visent à améliorer encore la gestion communale mise en œuvre et ayant aboutie à une situation saine et solide malgré un contexte de diminution des dotations d'Etat.

Concernant les 8 " RECOMMANDATIONS"

- Recommandation N°2

La Chambre note que la délibération du 28 mai 2019 « *respecte en tant que telle la durée légale du travail* » de 1607 heures.

Elle considère que « *la pratique des jours d'ancienneté a pour effet de réduire la durée du travail* », sachant que cela porte sur un maximum de 3 jours soit 1% sur une année, que cette pratique existe aussi dans le secteur privé.

- Recommandation N°3

La mise en conformité relative à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire porte sur moins de 10 agents, la collectivité en comptant plus de 245 en moyenne.

- Recommandation N°4

La Chambre note qu'il n'est pas rendu compte au conseil municipal de toutes les décisions du Maire au regard des articles 2122-22 et 23.

La Chambre se fonde sur le fait que " *la commune de Saint-Genis-Laval pourrait formaliser l'attribution des marchés*" par décisions et ainsi rendre compte au CM.

Il s'agit-là d'une possibilité qu'en tant que Maire j'ai suivi et ce conformément à la réglementation.

En effet, des différents décrets relatifs au seuil de transmission au contrôle de légalité des marchés publics des collectivités territoriales disposent que c'est au-dessus de 207 000€ HT en 2015 (aujourd'hui 214 000€ HT) qu'une transmission en Préfecture est requise.

En tout état de cause, d'une part l'information était toujours disponible car une publicité de mise en concurrence et d'attribution des marchés était régulièrement assurée par le biais du site de la ville et/ou BOAMP et que d'autre part toutes les décisions prises en vertu de la délégation donnée par le CM au Maire selon L2122-22 ont été formalisées par un acte juridique transmis au contrôle de légalité préfectoral et transmis systématiquement aux conseillers municipaux tel que le prescrit par le Code général des Collectivités territoriales.

- Recommandation N°7

La chambre note qu'il convient « *d'enrichir le contenu du débat d'orientations budgétaires d'engagement pluriannuel comme un outil de pilotage financier* ».

La ville s'était dotée d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI), programmation qui figurait en tant que telle au rapport d'orientations budgétaires proposé chaque année au conseil municipal.

Le chiffrage financier apparaissait plus précisément dans les opérations du budget d'investissement.

En interne, la commune disposait également d'une programmation pluriannuelle des actions relevant de la section de fonctionnement (PPF).

Ces deux outils de pilotage ont permis à la collectivité de dégager des marges de manœuvre pour l'avenir (financement des équipements publics du Vallon des hôpitaux), et de stabiliser la fiscalité communale pendant plus de 10 ans comme cela est mis en conclusion par la Chambre.

2 - " LA GOUVERNANCE"

§2.1 Le Conseil municipal

Concernant les délibérations, il convient de préciser qu'elles étaient très couramment émaillées d'un diaporama visionné en séance publique permettant d'en comprendre les circonstances, enjeux.... Ces derniers n'étaient pas repris dans les procès-verbaux. Aussi, concernant la cession de l'impasse Thévenon : toutes les informations ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux non seulement en Conseil Municipal mais aussi en Commissions ayant lieu préalablement au dit Conseil. La Chambre rappelle que ce dernier s'est prononcé à l'unanimité. Cette cession se situait dans le cadre de la politique de développement économique (remembrement de 2 parcelles) et de la diminution des charges de fonctionnement induite par la vente de cette impasse (voirie, entretien, éclairage public)

§2.3.2 frais de mission et de représentation

La chambre note le faible niveau de dépense concernant les frais de mission des élus (3 000 euros sur 5 ans) ainsi qu'aucun frais de représentation du maire sur cette période.

3 - " LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES"

La collectivité s'est toujours attachée à lutter contre l'absentéisme en agissant sur différents leviers : tant celui du contrôle périodique des arrêts maladie qu'avec des outils préventifs : actions de prévention, mais aussi outils de management. A ce titre, dès 2006 la ville avait-elle mis en place un dispositif d'évaluations, la fixation annuelle d'objectifs par agent et l'indexation des primes sur ces éléments. Elle a en ce sens été précurseur de 10 ans du dispositif du RIFSEEP (cf.§ 3.6.1.1) qui constitue un des outils de nature à lutter contre l'absentéisme.

§ 3.7 L'égalité homme-femme

C'est par le biais du rapport d'orientations budgétaires que la collectivité entendait répondre aux obligations de la loi du 4 août 2014. En effet, les différents rapports d'orientations budgétaires évoquaient des éléments relatifs à la répartition homme-femme précisément dans le chapitre lié à la masse salariale.

4 -" LA COMMANDE PUBLIQUE"

§ 4 1 La cartographie

La cartographie des volumes et procédures de marchés établie par la Chambre met en évidence la complexité d'exercice de l'achat et la commande publique.

En effet, c'est en moyenne plus de 20 procédures annuelles de marchés qui sont menées.

Si une moyenne de 3,5M€ sont achetés "hors marché" cela ne signifie pas pour autant que la collectivité s'affranchissait des règles du code des marchés publics.

A ce titre, il sera utilement rappelé que la collectivité exigeait des services des devis (jusqu'à 3) alors qu'à compter du 1^{er} octobre 2015 le seuil en dessous duquel aucun formalisme n'était exigé réglementairement (décret 2015-1163) était de 25 000 €.

§ 4.3.2 .1 L'information des élus

Cf supra paragraphe Recommandations n°4

§ 4.4.2 La cohérence et régularité des pièces de la passation

La Chambre souligne que « *l'analyse des offres n'est pas systématiquement signée par l'élus référent [...] avant la signature du marché par le Maire* ».

L'attention de la Chambre est attirée sur le fait qu'il existait une procédure écrite relative aux circuits des parapheurs mis à la signature du Maire. Il est en outre précisé que les bons de commande, ordre de services notamment pour les services techniques, étaient contresignés au préalable par l'élus référent avant mise en signature du Maire.

Au-delà du formalisme procédural, les adjoints étaient largement impliqués dans l'élaboration des budgets, des projets et marchés relatifs aux opérations de leur secteur.

7 - LA SITUATION FINANCIERE"

§ 7.3.1 Les dépenses d'investissement

La Chambre constate que les dépenses d'équipement s'élèvent à 30 M€ (« environ 5M€/an sur la période 2009-2014 ») et 22M€ de 2015 à 2020. A ce titre, elle souligne que « *le niveau de dépenses directes d'équipement apparaît modéré sur la période* ». L'attention de la Chambre est attirée sur le fait que les cycles d'investissement ne sont pas linéaires et dépendent de leur avancement réglementaire souvent complexes tant en urbanisme qu'en procédure de marchés public.

§ 7.7 Conclusion intermédiaire

La Chambre souligne « *un cycle d'investissement peu soutenu* ».

Le qualificatif utilisé porte un caractère un peu réducteur et minorant d'une programmation pluriannuelle telle qu'exprimée ci-avant.

Si l'investissement est moins soutenu que sur la période précédente, il s'établit en moyenne à 3,7M€ par an. Il s'est concentré sur l'entretien du patrimoine par rapport aux équipements neufs, sur l'ADAP (mise en accessibilité des équipements existants), sachant que l'ensemble des équipements culturels lourds (Médiathèque, Cinéma et théâtre) ont été complètement restructurés, modernisés ainsi que les équipements sportifs (un schéma directeur avait été défini dès 2002-2003), les équipements jeunesse et enfance ont fait l'objet de rénovation importante sur le mandat avec la création de la maison de quartier Mixcube livré en fin 2015, l'extension et déménagement/modernisation des structures petite enfance (RAM des Collonges et structure crèche « Roule-Virou »), les tennis couverts, rénovation des foyers logements pour seniors, etc., ...

Cette orientation s'inscrit dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique mais également prend en compte la vision prospective du cycle futur d'investissement du vallon des Hôpitaux.

Au-delà de l'arrivée du métro B, il était indispensable dans notre responsabilité d'élus d'anticiper les investissements futurs et nécessaires du nouveau quartier du Vallon des hôpitaux- Saint Eugénie par des équipements publics école, crèche, hall sportive et restaurant scolaire, locaux associatifs et également d'assurer le financement des projets lancés et prévus dans notre plan de mandat 2020/2026 : rénovation du centre culturel et social du quartier des Barolles et réalisation de l'îlot Guilloux (rénovation école, développement accueil petite enfance, parc boisé et espaces publics) dans le cadre des objectifs de développement durable de la ville.

Roland Crimier

